



Otterburn P A R K

INFO OTTERBURN PARK
OCTOBRE 2020
Volume 31 | Numéro 5

À NE PAS MANQUER

**ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES**
PAGE 10



MOT DU CONSEIL

L'été est maintenant derrière nous et nous tenons à lever notre chapeau au personnel de la Ville et de ses sous-traitants, de même qu'à nos citoyens qui ont vécu une saison hors du commun. Avec la pandémie et toutes les précautions qu'elle a nécessitées, nous pouvons dire que tous ont relevé de nombreux défis! De notre côté, le camp de jour s'est déroulé sans pépin et la piscine a accueilli les baigneurs qui ont pu se rafraîchir en toute sécurité alors que nous avons connu plusieurs canicules. Bravo, donc, à tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à mettre la sécurité et la santé à l'avant-plan.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes dans une deuxième vague de COVID-19. Il va sans dire que nous devons, de façon quotidienne, continuer à nous adapter à la situation et poursuivre nos efforts.

Dans cette édition, plus brève que par les autres années vu le contexte, vous trouverez principalement des informations pratiques, des dates importantes et des conseils saisonniers.

À tous et à toutes, nous souhaitons un automne sous le signe de la prudence!

LE CONSEIL MUNICIPAL



DENIS PARENT
Maire
denisparent@opark.ca



JACQUES PORTELANCE
Conseiller - District 1
district1@opark.ca



LOUIS CÔTÉ
Conseiller - District 2
district2@opark.ca



JEAN-MARC FORTIN
Conseiller - District 3
district3@opark.ca



ALEXANDRE DUBÉ-POIRIER
Conseiller - District 4
district4@opark.ca



MARIO BORDUAS
Conseiller - District 5
district5@opark.ca



POSTE VACANT
District 6



Numéro principal : 450 536-0303
Télécopieur : 450 467-8260
www.opark.ca
Courriel : info@opark.ca

INFO OTTERBURN PARK

Dépôt : ISSN 1201-8961
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Publié 6 fois l'an par la Ville d'Otterburn Park
Tirage : 3 465

Rédaction / Coordination : Service des communications
Conception et mise en page : Anie Massey | Graphisme
Impression : JB Deschamps

LOGO FSC

CALENDRIER

TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Elles sont diffusées le lendemain sur le site Web.

De plus, toutes ces séances ordinaires du conseil auront lieu le 3^e lundi de chaque mois, à l'exception des séances des mois de mai et d'août qui se tiendront respectivement les 3^e mardi et 4^e lundi.

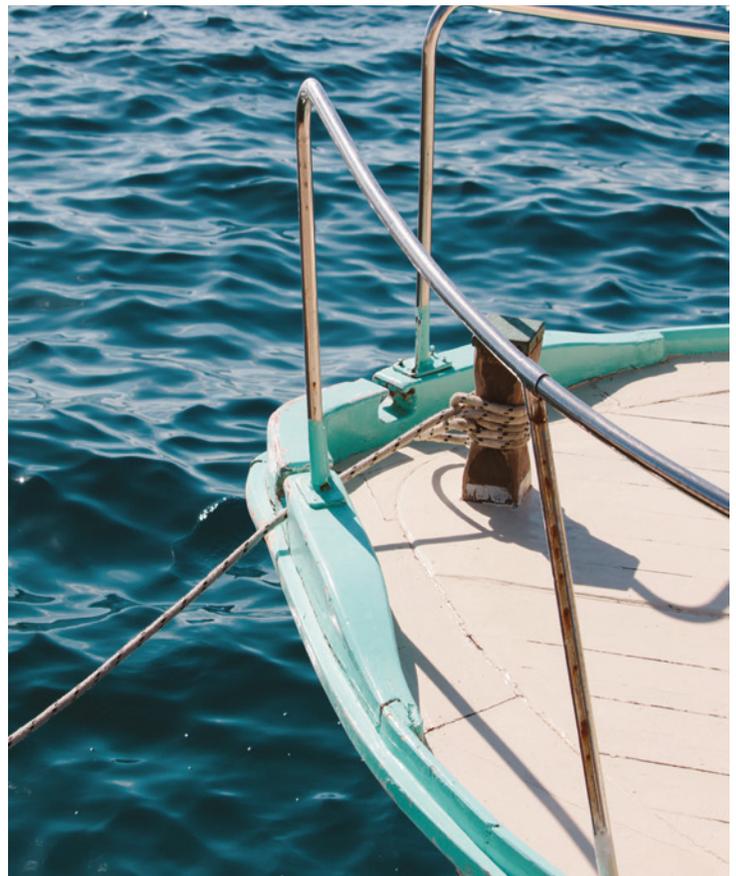
DATE	HEURE
20 juillet	19 h
24 août	19 h
21 septembre	19 h
19 octobre	19 h
16 novembre	19 h
21 décembre	19 h

Le calendrier des séances du conseil peut être consulté en tout temps à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

FERMETURE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU



La rampe de mise à l'eau fermera le 30 octobre prochain. Ceux et celles qui ont utilisé la rampe durant la saison et qui doivent recevoir un remboursement, doivent se présenter à l'hôtel de ville avant le 13 novembre et remettre la clé dans la boîte « COURRIER » située à l'entrée principale de l'hôtel de ville (mettre la clé dans une enveloppe avec nom, adresse, numéro de téléphone, courriel et un spécimen de chèque pour un remboursement par dépôt direct). À défaut de respecter ce délai, le dépôt pour la clé sera conservé par la Ville. Merci de votre collaboration!



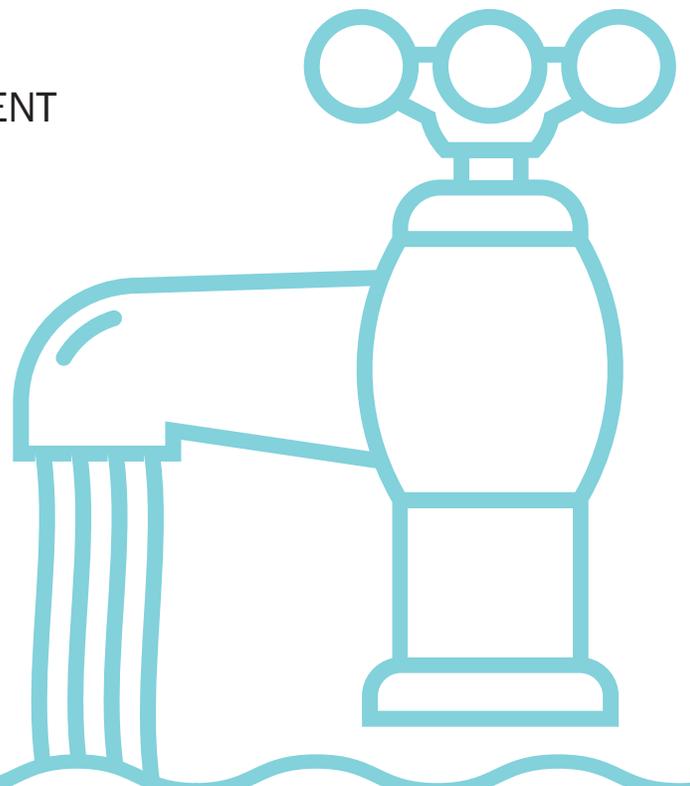
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES,
LA VILLE INVESTIT DANS DES TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DES CONDUITES,
CE QUI DIMINUE DE FAÇON IMPORTANTE
LA PERTE D'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT
INUTILE D'EAU NON SOUILLÉE.

Ces impacts positifs valent à la Ville des commentaires élogieux de la part d'organisations régionales.

Voici des gestes que vous pouvez poser afin de contribuer aux efforts de la Ville :

- Réparer les toilettes et les robinets qui fuient
- Dévier les eaux des gouttières et des puits de captage sur votre terrain



FERMETURE DES TERRAINS DE TENNIS

Les terrains de tennis, situés au parc Copping, fermeront le 1^{er} novembre prochain. La date limite pour remettre la clé est le vendredi 6 novembre, avant 11 h 45. Remettre la clé dans la boîte « COURRIER » située à l'entrée principale de l'hôtel de ville (mettre la clé dans une enveloppe avec nom, adresse, numéro de téléphone, courriel et un spécimen de chèque pour un remboursement par dépôt direct) situé au 601, chemin Ozias-Leduc. À défaut de respecter le délai, le dépôt sera conservé par la Ville.

Information : 450 536-0303, poste 292



RAPPEL

ENTREPOSAGE ET STATIONNEMENT DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

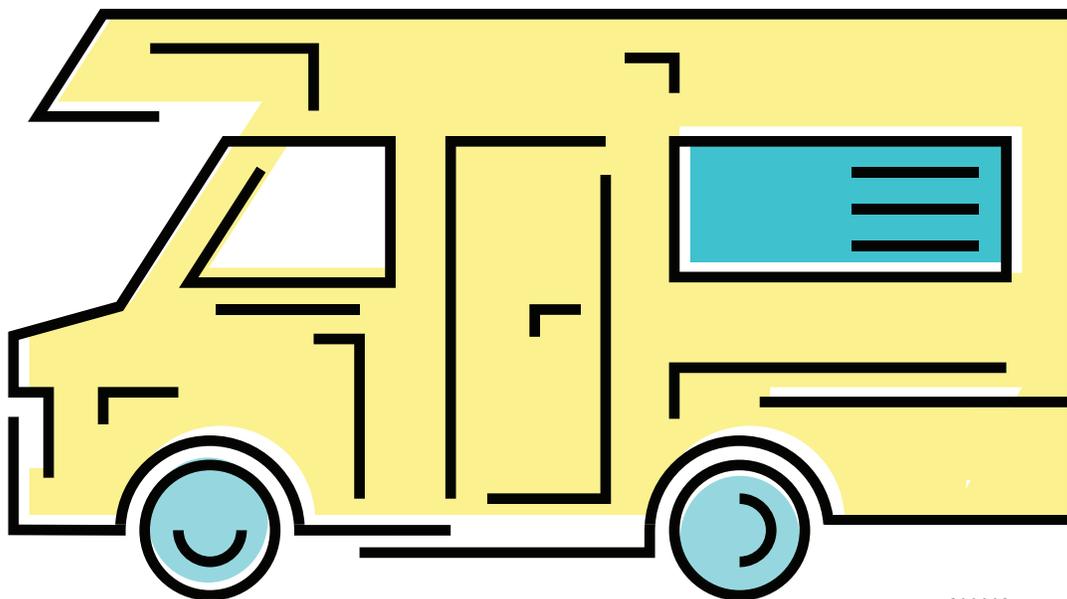
Un maximum de deux véhicules récréatifs d'une longueur maximale de dix mètres peut être entreposé ou stationné par propriété à une distance minimale d'un mètre des lignes latérales et arrière de terrain et à trois mètres d'une bordure de rue ou d'un trottoir.

Entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de l'année suivante, l'entreposage de tout véhicule récréatif ou équipement similaire est uniquement autorisé dans la cour latérale ou la cour arrière.

Entre le 1^{er} avril et le 31 octobre d'une même année, le stationnement d'un seul véhicule récréatif ou équipement similaire peut être autorisé dans l'aire de stationnement de la propriété, dans la cour avant ou avant secondaire. Le stationnement d'un deuxième véhicule récréatif ou équipement similaire est cependant uniquement autorisé dans la cour latérale ou la cour arrière.

Pour consulter l'article réglementaire intégral :

opark.ca > règlements municipaux > entreposage saisonnier



ABRI HIVERNAL

Dès le 1^{er} novembre, les citoyens pourront procéder à l'installation de leur abri hivernal (structure et toile) et de leurs clôtures à neige.

Un seul abri est autorisé par propriété et celui-ci doit être érigé dans le stationnement ou l'allée d'accès. L'abri hivernal ne doit pas dépasser une hauteur de quatre mètres et une superficie de cinquante mètres carrés. Une distance de 0,5 mètre de la ligne latérale de propriété est également exigée.

Pour des questions de sécurité, ces abris doivent se situer en dehors du triangle de visibilité, à deux mètres du trottoir ou de la bande de béton. En l'absence de ceux-ci, une distance minimale de trois mètres de l'accotement est exigée.



COLLECTE DE BRANCHES

HORAIRE DE LA COLLECTE AUTOMNE 2020

Secteur	Dépôt des branches	Ramassage*
1	4 octobre	5-6-7 octobre
2	7 octobre	8-9-13 octobre
3	12 octobre	14-15-16 octobre
4	18 octobre	19-20-21 octobre
5	21 octobre	22-23-26 octobre

Faites équipe avec nous!

Pour être ramassées, les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 4 pouces.

- Les branches doivent être laissées pleine longueur pas attachées
- Les troncs doivent être orientés vers la rue et placés sur l'accotement

✓ Accepté

Les branches de haie ou d'arbres d'ornement ayant une taille normale.

✗ Refusé

Les amas de branche provenant d'un abattage ou d'un élagage sévère.

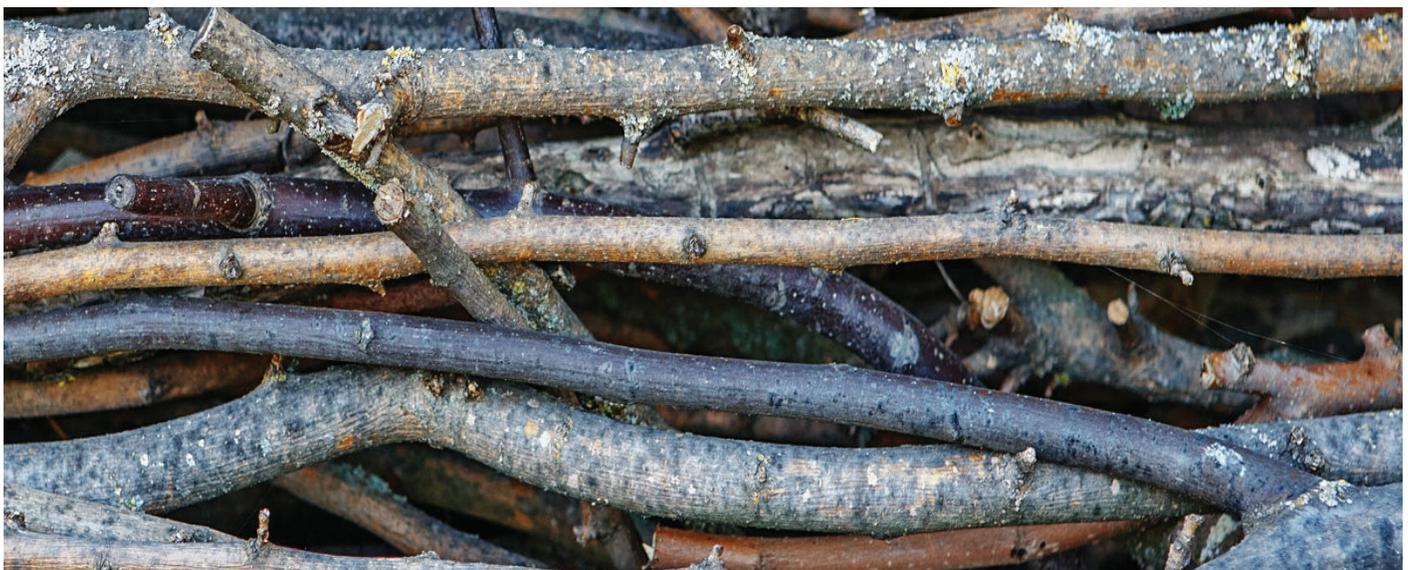
Les souches

Information : 450 536-0303, poste 209

INDEX DES RUES

ANN, rue	B-2	GERVAIS, rue	C-4
AUCLAIR, rue	B-3	GORDON-BLACKIE, rue	A-3
BALMORAL, rue	B-5	HARRIS, rue	C-4
BARRÉ, rue	B-2	HELEN, rue	A-2
BELLEVUE, rue	C-2	HILLSIDE, rue	C-1
BORDEN, rue	C-4	JASMIN, rue	C-2
BOUSQUET, rue	C-4	KINGSTON, rue	B-1
BRIGHTN, rue	B-2	LAURIER, rue	D-4
CLAIRMONT, rue	A-3	LAUTREC, rue	C-5
CLIFTON, rue	A-2	LORNCLIFF, rue	A-2
COMTOIS, rue	A-1	MAPLE, rue	A-2
CONNAUGHT, rue	C-4	MASON, rue	C-4
COPPING, rue	B-2	McINTOSH, rue	A-3
CÔTÉ, rue	C-1	MILROY, rue	C-4
DE L'ACADIE, rue	C-5	MILTO, rue	C-4
DE L'ORME, rue	B-4	MOUNTAINVIEW, rue	B-2
DES BOULEAUX, rue	A-3	ORCHARD, rue	A-3
DES CAILLES, rue	B-5	OSTIGUY, rue	A-3
DES CÈDRES, rue	B-4	OXFORD (D'), rue	C-4
DES CERISIERS, rue	B-4	OZIAS-LEDUC, chemin	A-1
DES CIGALES, rue	B-5	PARKVIEW, rue	A-3
DES CORBEAUX, rue	B-5	PERE-RACINE (DU), rue	B-5
DES ÉPERVIERS, rue	B-5	PERCE-NEIGE (DES), rue	C-1
DES FRÈNES, rue	B-4	PERVENCHE, rue	C-1
DES GRIVES, rue	B-5	PINE, rue	B-2
DES GROSEILLIERS, rue	A-1	PRINCE-ALBERT (DU), rue	C-3
DES HÊTRES, rue	B-4	PRINCE-ARTHUR (DU), rue	C-3
DES MUGUETS, rue	B-1	PRINCE-EDWARD (DU), rue	A-2
DES NOYERS, rue	B-4	PRINCE-GEORGE (DU), rue	C-3
DES OEILLETES, rue	B-1	PRINCETON, rue	B-2
DES PATRIOTES, chemin	D-5	RIVERVIEW, rue	D-4
DES PERDRIX, rue	B-2	ROSE, rue	B-3
DES POMMIERS, rue	B-2	RUTH, rue	D-4
DES PRUCHES, rue	B-4	ST-JOHN, rue	B-4
DES SABLES, rue	A-2	ST-PAUL, rue	B-3
DES SORBIERS, rue	B-4	SHARRON, rue	A-2
DES TULIPES, rue	B-1	SPILLER, rue	C-5
DESROCHES, rue	A-3	TADOUSSAC (DE), rue	C-5
DU RIVAGE, rue	B-3	TOULOUSE, rue	C-5
DU ROSSIGNOL, rue	B-5	VANIER, rue	A-3
DU VERGER TÊTREAU, rue	A-4	VERDIER, rue	C-5
DU VIEUX-VERGER, croissant	A-1	VICTORIA, rue	C-4
DUCLOS, rue	D-4	VIGNEAULT, rue	C-4
ELEANOR	A-2	VIOLETTE (DE LA), rue	C-1
ELM, rue	A-3	WILLOW, rue	A-3
FLORENCE, rue	C-5	WOODLAND, rue	B-3
FRANÇOIS, rue	B-5		

* Il peut arriver, de façon exceptionnelle, que les délais du ramassage soient prolongés en cas d'urgence en matière de travaux publics ou de température ne non clémente.



ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIEL

Aux participantes, animatrices, partenaires et alliées de l'Essentielle,

Suite aux dernières recommandations gouvernementales, toutes les activités de groupes sont annulées. Les activités annoncées qui devaient se tenir sous le chapiteau, dans la cour, sont donc annulées (dîners du mercredi, activité de pommes, animations).

Bien que la situation évolue rapidement et que les mesures et consignes puissent être changées en tout temps, voici la situation actuelle à l'Essentielle :

- Le service de soutien et d'écoute téléphonique est maintenu de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi au 450 467-3418
- Les rencontres individuelles sont maintenues (sur rendez-vous).
- Les ordinateurs sont disponibles (sur rendez-vous).
- Les activités de groupes sont annulées jusqu'au 1^{er} novembre.
- Le point de service en violence conjugale de La clé sur la porte est maintenu.

Soyez assurées que l'Essentielle prend les moyens nécessaires pour éviter les risques de propagation de la Covid-19 et pour protéger les travailleuses et les participantes. Nous avons créé un cadre de référence pour faire face à cette crise sanitaire et les mesures nécessaires sont en place. Il sera donc important de respecter les consignes lors de votre visite.

Solidairement, l'équipe de l'Essentielle

Information : 450 467-3418 | www.cfessentielle.ca

CONFÉRENCES VIRTUELLES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELŒIL—MONT-SAINT-HILAIRE

- Mercredi 28 octobre, 19 h 30 (s'inscrire avant le 25 octobre) : sujet à venir.
- Mercredi 25 novembre, 19 h 30 (s'inscrire avant le 22 novembre) : « Noël au temps des carrioles » par Marie-Ève Ouellet, Ph.D., consultante en histoire.

Les conférences ont maintenant lieu le dernier mercredi du mois et sont présentées en direct virtuellement. Il faut s'inscrire à l'avance à conference.shgbmsh@gmail.com. Si les conditions sanitaires le permettent, il y aura également 25 places en salle pour ceux et celles qui désirent y assister physiquement (salle du Chœur de la montagne, Bibliothèque de Belœil, entrée par l'arrière.)

* Les conférences, leur lieu, leur horaire et les modalités de participation sont sujets à changement.

Renseignements : www.shbmsh.org | page Facebook : SHGBMSH



INTÉGRATION COMPÉTENCES

Ateliers en recherche d'emploi GRATUIT

Horaire : De 13 h 30 à 15 h 30

- 23 septembre et 2 décembre : Connaissance de soi
- 7 octobre : Marché du travail
- 21 octobre : Curriculum Vitae
- 4 novembre : Le contact avec l'employeur
- 18 novembre : L'entrevue

Information : Sur place ou en vidéoconférence | 450 464-4481 | www.integrationcompetences.ca

LÉGION ROYALE CANADIENNE

LIGNE DE CURLING

Inscriptions

Vous devez vous inscrire en communiquant au 450 467-0881, à curlingOtterburn@gmail.com ou en personne le samedi 21 novembre, de 9 h à 12 h.

Journée Portes ouvertes

Samedi 28 novembre, de 9 h à 17 h

Information : 450 467-0881
www.auclair121.com

JOUR DU SOUVENIR

8 novembre, 10 h 45

Nous nous souvenons

Légion royal canadienne Auclair
318, rue Connaught





ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO

ÂGE	HORAIRE	COÛT
De 7 à 9 ans débutants et intermédiaires	Lundi, de 18 h 30 à 19 h 15	110 \$ 1 fois/sem.
De 9 à 12 ans débutants et intermédiaires	Mercredi, de 18 h 30 à 19 h 15	110 \$ 1 fois/sem.
Adultes débutants et plus	Lundi et mercredi, de 19 h 30 à 20 h 15	130 \$ 1 fois/sem. 160 \$ 2 fois/sem.

Nous nous conformons aux exigences de la santé publique et prenons toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des participants.

Information : 450 464-4853
www.sankudo.ca ou Facebook, École de Karaté Sankudo



DÉNEIGEMENT

FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS!

L'HIVER APPROCHE À GRANDS PAS. POUR DIMINUER LES COÛTS DE TRANSPORT, LA VILLE DÉPOSE LA NEIGE, LORSQUE POSSIBLE, SUR LES TERRAINS PRIVÉS.

Nous travaillons également à épandre moins de sel déglacant, notamment par l'utilisation d'un mélange de sel et de pierre en fonction de la température et un système d'épandage mieux calibré et plus précis.

Par ailleurs, la projection de la neige pouvant causer des dommages aux arbres, aux arbustes ou aux clôtures, nous demandons aux citoyens de protéger leurs biens et de délimiter leur terrain. Nous mettons tout en œuvre pour préserver les aménagements, mais nul n'est à l'abri d'un incident!

D'autre part, la machinerie pour le déneigement est imposante et nécessite de l'espace pour se mouvoir. Afin de faciliter les opérations, nous vous invitons à :

- ✓ Laissez vos bacs sur votre terrain lors des jours de collecte. En effet, les opérateurs de machinerie sont seuls dans leur véhicule, ils doivent donc débarquer pour déplacer vos contenants qui se trouvent sur la chaussée, ce qui augmente la durée des opérations.
- ✓ Ne pas utiliser la rue pour entreposer votre neige. Sinon, nos équipes doivent redéneiger la chaussée.

Laissez les bornes d'incendie dégagées

Il est important de ne pas ensevelir les bornes d'incendie quand vous déneigez votre entrée ou d'aviser votre déneigeur privé d'éviter de le faire. Ce geste peut sauver des vies et des biens!

STATIONNEMENT DE NUIT

Du 1^{er} décembre au 31 mars, entre 2 h et 7 h, il est interdit de stationner un véhicule dans les rues. Cette réglementation a pour objectif de faciliter les opérations de déneigement. En effet, le personnel de la Ville utilise cette période pour faire la finition à la suite de précipitations.





RAMASSAGE DES FEUILLES

À l'automne, les feuilles qui tombent sont transportées par le vent et la pluie, ce qui fait qu'elles s'accumulent dans les éléments de drainage et restreignent l'écoulement de l'eau vers les ponceaux ou les puisards, ce qui peut causer des dommages importants. Il est de la responsabilité de tous et chacun d'effectuer régulièrement le ramassage des feuilles sur son terrain et aux abords de la rue.

Collecte de feuilles et résidus verts : 1, 15, 29 octobre et 12 novembre.

Merci de votre collaboration!